Fiche d'inscription
Temps Périscolaires
Année scolaire 2020/2021

Renseignements concernant l'enfant

NOM : ……. Prénom ……

Sexe : ❒ F ❒ M Date de naissance : ……/……/……..

Classe : …….. Nom de l'enseignant(e) : ……

L'enfant a-t-il des difficultés de santé ? ❒ OUI ❒ NON

Si OUI, précautions à prendre : ……

**Attention inscription en ligne via le Portail Famille OBLIGATOIRE jusqu'au dimanche minuit de la semaine qui précède l'inscription.*

Déclaration et autorisations du responsable légal

NOM et Prénom du Père : ……

☎ …… / …… / ……
Domicile Portable Bureau
Adresse mail : ……@……

NOM et Prénom de la Mère : ……

☎ …… / …… / ……
Domicile Portable Bureau
Adresse mail : ……@……

Je soussigné(e) ……

- Autorise mon enfant à participer à toutes les activités et/ou sorties organisées dans le cadre de l'accueil périscolaire. Elles ont lieu jusqu'à 17h30 dans l'enceinte de l'école ou en dehors (espace André Barreau, bibliothèque municipale, salle des fêtes, résidence Elie Gasc).
  ☐ Autorise ☐ N'autorise pas mon enfant à sortir de l'enceinte de l'école

- ☐ Autorise ☐ N'autorise pas mon enfant à goûter les produits élaborés dans le cadre des activités menées pendant l'accueil périscolaire et atteste qu'il ne souffre d'aucune allergie alimentaire (sinon, préciser ……).

- Atteste avoir reçu le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et y adhérer sans réserve.

- Autorise mon enfant à se déplacer éventuellement hors de l'école, accompagné de son animateur, selon les activités proposées et à y participer activement

- M'engage à informer la Directrice de l'ALAE de toute modification qui surviendrait au cours de l'année

- Décharge de toute responsabilité la commune et les intervenants en dehors des temps de présence notifiés sur la présente fiche d'inscription et/ou sur la plate-forme d'inscription en ligne.

- Autorise la publication dans les supports de communication édités par la ville de Soual (Publications papier, site internet...) des photos et vidéos sur lesquelles mon enfant apparait, sans contrepartie de rémunération et pour une durée illimitée

Facturation

Personne(s) à facturer : ☐ Famille ☐ Père ☐ Mère ☐ Autre : .....

☐ Imposable ☐ Non-Imposable (joindre un justificatif)

Adresse postale : .....

.....

PASS PERISCO – élèves des classes élémentaires uniquement

Je soussigné(e) ..... déclare que mon enfant ……

classe ……

☐ est inscrit au service d'accueil périscolaire et est autorisé à quitter l'accueil de loisirs seul (PASS VERT)

☐ est inscrit au service d'accueil périscolaire et n'est pas autorisé à quitter seul l'accueil périscolaire (PASS ROUGE)

AUTORISATION DE SORTIE

Les deux parents, même séparés, ont le droit de venir chercher leur enfant à la sortie des classes, sauf si la garde n'est accordée qu'à l'un des parents. Dans ce cas, le parent concerné devra fournir avec le dossier d'inscription, une photocopie du jugement de divorce mentionnant qu'il a seul la garde de l'enfant. Il pourra être éventuellement demandé une pièce d'identité avec photo pour pouvoir prendre l'enfant en charge.

Coordonnées des personnes autorisées à venir chercher l'enfant à la sortie de l'école ou de la garderie périscolaire (autres que les parents) :

NOM :…… Prénom :……. .Téléphone :……..

NOM :…… Prénom :……. .Téléphone :……..

NOM :…… Prénom :……. .Téléphone :……..

NOM :…… Prénom :……. .Téléphone :……..

Pièces à joindre

- Fiche sanitaire complétée
- Photocopie des vaccins pour les rentrées en PS et CP ou pour tout nouvel enfant
- Attestation de responsabilité civile et dommages à un tiers au nom de l'enfant
- Avis d'imposition 2019
- Photocopie des pages parents et enfants du livret de famille
- Si l'enfant est autorisé à quitter les services de l'ALAE du soir seul, fournir un mot manuscrit des parents précisant les conditions (horaires, jours)
- Photographie d'identité de l'enfant (pour les nouveaux seulement)

En cas de projet d'accueil personnalisé (PAI), un rendez-vous préalable avec la responsable est obligatoire avant inscription

Fait à Soual, le ……..

« Lu et approuvé » (mention manuscrite)

Signature **obligatoire** du responsable légal de l'enfant

Fiche d'inscription dûment complétée à remettre à la Responsable de l'accueil périscolaire ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie au plus tard le 5 juillet 2020.

Les documents obligatoires pour valider l'inscription sont à retourner au plus tard le 25 août.

Attention pour tout nouvel enfant fréquentant la structure, un rendez-vous avec la responsable sera obligatoire.

Si nous n'avons pas reçu les dossiers complets, votre enfant ne pourra être pris en charge par nos soins.